

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2022 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Pascale PUY, Laurence BARBERA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Nicolas OLIVE, Xavier ROCA, Christian FALZON.

Arrivées en cours de séance : Karine CAROLA (prend part aux votes à compter de la délibération N° 2022/050).

Absents excusés : Françoise CAMPREDON, Evelyne SARRAZIN, Laurent FOURMOND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA).

Secrétaire de séance : Catherine MIFFRE

Date de la convocation : 13/07/2022

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2022/046	ACQUISITION PARCELLE AL 92	► DECIDE d'acquérir les parts indivis de Mme NAVARRO Encarnacion et M. TORRAS Joseph de la parcelle AL n°92 à l'euro symbolique ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.	Adoption à l'unanimité
2022/047	TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL	► APPROUVE la modification du tableau des effectifs	Adoption à l'unanimité
2022/048	CONVENTIONS FINANCIERES PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE 2 FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2022	► APPROUVE les conventions financières à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMM CU) dans le cadre du versement du fonds de concours pour l'année 2022 : • 1ère part, d'un montant de 31 117,50 €, affecté aux opérations de voirie menées par le Pôle Grand Ouest (PGO) dans la cadre du programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Commune. • 2ème part, d'un montant de 184 845 €, affecté au projet de création d'un centre d'interprétation des celleres, montant identique à la subvention	Adoption à l'unanimité

	1ERE PART - OPERATIONS VOIRIE – PPI DU PGO 2EME PART – CENTRE D'INTERPRETATION DES CELLERES	obtenue de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre du contrat bourg centre. ► AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document s'y rapportant.	
2022/049	CONVENTION PERPIGNAN MEDITERANEE METROPOLE CU / COMMUNE OPERATIONS CONJOINTES DE MARKETING TERRITORIAL 2022	► APPROUVE la convention ci-annexée à passer entre la Commune et Perpignan Méditerranée Métropole CU pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour les « Musicals del Revelli » du 13 juillet 2022 ► AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2022/050	CONVENTION PERPIGNAN MEDITER. METROPOLE CU / COMMUNE UTILISATION DE LA PLATEFORME SIG WEB « GEOMETROPOLE »	► APPROUVE la convention ci-annexée à passer entre la Commune et Perpignan Méditerranée Métropole CU pour l'utilisation de la plateforme SIG web « Géométropole » et AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
-	RESTITUTION DE LA COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME, DONT CREATION D'OFFICES DE TOURISME, AUX COMMUNES STATIONS CLASSEES DE TOURISME EN AYANT FAIT LA DEMANDE	Dossier retiré de l'ordre du jour	-
2022/051	CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX	► APPROUVE les avenants à passer aux marchés des travaux de construction du centre technique municipal tels qu'exposés ci-dessus ► AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants.	Adoption à l'unanimité
2022/052	CONVENTION FINANCIERE COMMUNE / ASSOC. FETES ET CULTURE VERSEMENT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022	► APPROUVE la convention ci-annexée afférente au versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Fêtes et Culture d'un montant de 25 000 € pour l'année 2022, comme prévu au BP 2022 ► AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ► DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022	Adoption à l'unanimité
2022/053	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB L'Amitié du Riberall »	► APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Club 3ème Age – Amitié del Riberall ► DIT que cette somme sera inscrite par décision modificative au BP 2022 – compte 65748	Adoption à l'unanimité
2022/054	DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2022	► APPROUVE la décision modificative N° 1 à apporter au budget primitif 2022 de la Commune	Adoption à l'unanimité

2022/055	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS	<p>► APPROUVE le remboursement des sommes avancées par Mme Karine CAROLA pour un montant total de 220 € TTC</p> <p>► DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 de la commune</p>	Adoption à l'unanimité
2022/056	MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR ALSH MATERNEL ET PRIMAIRE	<p>► APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'ALSH maternel et primaire suite à l'augmentation du nombre de tranches de quotients familiaux</p> <p>► PRECISE que les départs du périscolaire du soir ne s'effectueront pas avant 17h45 afin de permettre le bon déroulement des activités périscolaires du soir ; cette modification est mise en place à titre expérimental et un point sera fait aux vacances de Toussaint ainsi qu'aux vacances de Noël ; selon les retours, le conseil municipal sera amené à délibérer à nouveau sur ce point.</p>	Adoption à l'unanimité
2022/057	MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR POINT JEUNES	<p>► APPROUVE la modification du règlement intérieur du point jeunes en annexe suite à l'augmentation du nombre de tranches de quotients familiaux</p>	Adoption à l'unanimité
2022/058	CONVENTIONS DE SERVITUDES ET MISE A DISPOSITION ENEDIS – ZAE LA BRANCA DEL MAS	<p>► APPROUVE les conventions de servitudes n° PO 11205 et 11206 portants sur mise à disposition à ENEDIS d'un terrain de 25m² accueillant un poste de transformation sur la parcelle AM191, et une convention de servitudes consenties à ENEDIS concernant les ouvrages d'alimentation électrique à la Branca del Mas ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions, les actes authentiques réitérant les termes des conventions N°PO 11205 et 11206, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 08/08/2022

Mis en ligne sur le site de la commune le : 08/08/2022